



Affichée le 2 juillet 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations Séance du 25 juin 2024

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 27
Pouvoirs : 11
Votants : 38

Date de convocation : 17 juin 2024
Date d'affichage : 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la Communauté de communes, qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Madame DEVRIENDT Laëtitia, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur DOARÉ Louis-Jean, Madame ROUEN Dominique

Avaient donné pouvoir :

Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul
Madame BOURLON Chantal à Madame BARNET Suzanne
Madame CADART Anne-Marie à Monsieur ONETO Jean-François
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick
Monsieur BENSAL Malek à Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence
Monsieur GREEN Alain à Madame LONY Eva
Monsieur BAKKER Hubert à Monsieur KHALOUA Madani
Monsieur BENOIT Dominique à Madame LENOIR Isabelle
Madame CAPIROSSI Pascale à Madame ROUEN Dominique
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur PAPIN Michel

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DÉLIBÉRATION N°024/2024

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION DE VERSEMENT DES « CEE » AU TITRE DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent Gautier, vice-président en charge de la transition écologique et de la prospective financière et fiscale, relatif à l'avenant à la convention de versement des « CEE » au titre du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique avec le département de Seine-et-Marne, dans le cadre de la mise en place de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique par la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 232-2 du Code de l'énergie relatif au portage du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat et au rôle des plateformes territoriales de la rénovation énergétique ;

Vu la loi n°2014-58 en date du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-992 en date du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°044/2019 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2019 engageant la communauté de communes dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Vu la délibération n°032/2021 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2021 portant adoption du premier programme d'action matures dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;

Vu la délibération n°071/2021 de Conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 relative à la création de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PRTE) ;

Vu la délibération n°023/2024 de Conseil communautaire en date du 25 juin 2024 portant adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Considérant que la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte définit certains outils à mettre en place sur les territoires, afin d'atteindre les objectifs nationaux en termes de rénovation énergétique du parc de logements, que les plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PRTE) sont un de ces dispositifs et sont à mettre en œuvre à l'échelle des EPCI pour un ancrage local du service à la population ;

Considérant que le département de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Environnement ont développé un outil « clé en main » s'appuyant sur un personnel qualifié et déjà présent sur le territoire, au travers de l'espace Info Énergie et que cette offre est destinée aux particuliers, propriétaires de maisons individuelles, copropriétés, aux collectivités et aux PME ;

Considérant la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec Seine-et-Marne Environnement le 23 décembre 2021 ;

Considérant la convention de versement des certificats d'économie d'énergie (CEE) au titre du programme service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) signée avec le département de Seine-et-Marne le 28 janvier 2023 ;

Considérant que le service a débuté au mois de mars 2022 sur le territoire de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Considérant l'avenant proposé par le département de Seine-et-Marne portant modification des articles 1, 5.3 et 7 ainsi que la création d'un article 10 relatif au RGPD ;

Considérant la prolongation du programme SARE jusqu'au 31 décembre 2025 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Approuve l'avenant à la convention de versement des « CEE » au titre du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique avec le département de Seine-et-Marne ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 25 juin 2024

Le Président,
Jean-François Oneto,



La secrétaire de séance,
Christine Fleck,

